

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mardi 6 décembre 2016**

*L'an deux mil seize, le six décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.*

*Date de convocation du Conseil municipal : 29/11/2016*

*Date d'affichage : 29/11/2016*

**Sont présents** : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Vincent RAPET, Jean CHEVASSUT, Virginie LEGER, Rémi ROLLIN, Ludovic BELIN, Françoise PONNELLE, Gilles ARPAILLANGES, Mme Christine GRUERE-DUBREUIL

**Pouvoir de Mr Gilles ARPAILLANGES à Mme Sandrine POTHIER-THIELY**

**Secrétaire de séance** : Pascal GERMAIN

oOoOoOoOo

**1°) Projet de déclassement du « Sentier rural n° 53 »**

**« Madame Christine Dubreuil ne prend pas part aux discussions et s'abstient de vote »**

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire et utile de prévoir un déclassement du « Sentier Rural n° 53 » section AL numéro de plan DP.

En effet, le sentier rural traverse actuellement les parcelles AL 74 – AL 55 – AL 56 AL 72 de la propriété de Mesdames C Gruère-Dubreuil et A Dubreuil.

Le Maire précise que le sentier ne dessert pas d'autres propriétés et n'est plus utilisé puisque enclavé dans les parcelles de friches du Domaine.

Le déclassement du sentier :

- ⇒ n'engendrera aucunes nuisances pour la Commune de Pernand-Vergelesses et les usagers
- ⇒ n'est pas soumis à enquête publique car l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation (article L 141-3 du code de la voirie routière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, approuve le présent projet de déclassement du « Chemin rural n° 53 » section AL.**

Les démarches administratives seront entreprises auprès des administrations.

Le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires.

## 2°) Echange de terrains : Mesdames C. Gruère-Dubreuil et A Dubreuil

« Madame Christine Dubreuil ne prend pas part aux discussions et s'abstient de vote »

### A) Echange entre Commune de Pernand-Vergelesses & Mme Dubreuil

Le Maire présente au Conseil le projet d'échange avec Madame Dubreuil.

Le projet d'échange doit permettre d'élargir le chemin rural dit des Noirets suivant un plan d'alignement qui avait été défini en janvier 2008 par Monsieur Vuillemenot, géomètre-expert à Beaune, approuvé par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 mars 2008 (délibération n° 112-2008). L'élargissement du chemin est nécessaire et impératif pour la commune et permettra de régulariser le dossier en cours depuis plusieurs années.

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le Cabinet Techniques Topo, géomètre-expert, à actualisé le tracé d'alignement en présentant le projet d'échange avec les surfaces exactes. Le Domaine Dubreuil suivant la présentation du projet a donné son accord pour que l'échange soit réalisé.

Le Maire propose aux membres du Conseil d'accepter l'échange suivant :

#### 1 – Consorts Dubreuil (Mesdames C Gruère-Dubreuil et A Dubreuil) cède une surface totale de 2 a 57 ca

Parcelle	Numéro	Lieu dit	Contenance
AL	55 partie	En Charlemagne	51 ca
AL	58 partie	En Charlemagne	2 a 06 ca

#### 2 - La Commune de Pernand-Vergelesses cède une surface 72 ca

Parcelle	Lieu dit	Contenance
AL	« Sentier rural n°53 » partie	72 ca

**Les frais liés à l'échange seront supportés par la Commune.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **Accepte l'échange**
- **Autorise le maire à signer les actes**

### B) Compensation financière suivant la surface échangée Consorts Dubreuil & Commune

Suivant l'échange approuvé et validé par les membres du Conseil, il en résulte que la commune doit verser une somme compensatrice correspondant à la différence de surface soit 1 a 85 ca.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a sollicité une demande d'évaluation auprès du service des Domaines de Côte d'Or afin d'obtenir une évaluation des parcelles du Domaine Dubreuil.

Suivant courrier du Service des Domaines de Côte d'Or en date du 08/01/2016 sous référence 2015-480V1027 les biens cadastrés sont évalués :

- ⇒ Parcelle AL n° 55 surface 51 ca : 47,43 €
  - ⇒ Parcelle AL n° 58 surface 2 a 06 ca : 302,82 €
- Total de 350,25 €**

**Parcelle du Domaine Dubreuil – 72 ca : 97,84 €**

**La Commune doit reverser à Mme A Dubreuil en compensation financière 252,41 €.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **Valide le montant à reverser**
- **Donne acte au Maire d'effectuer le reversement auprès de Mme Dubreuil.**

### **3°) Transport scolaire**

Le maire informe et précise que suivant les échanges avec le service transport de la Communauté d'Agglomération, l'arrêt de bus « Gare » de Pernand ne sera pas supprimé.

Il a été uniquement rappelé que le bus doit stationner sur la route afin de ralentir la circulation et non pas en bordure de trottoir comme il est actuellement procédé.

La nécessité de garantir la sécurité des enfants étant primordial, il est proposé d'échanger avec les services de la Communauté d'Agglomération.

### **4°) Voirie 2ème tranche**

Le projet de réfection de la 2ème tranche de la voirie se réalisera au printemps prochain. Le dossier se finalise avec un projet d'appel d'offres début janvier.

### **5°) Projet « Sur Forêt »**

Le Maire donne lecture du courrier commun adressé le 05 décembre 2016 par Sébastien Denis, Lise Pavelot, Luc Pavelot, Eric Perruchot, Gilles Sentenac concernant la contestation du projet de plantation « Sur Forêts » en raison de désagrément sur l'espace naturel.

Le Maire confirme que le projet :

- ⇒ Est limité à une surface approuvée par le Conseil et ne concerne pas l'ensemble de la parcelle
- ⇒ Est validé en préservant les espaces naturels
- ⇒ Sera valorisé par l'intégration de plantations : arbustes, haies..

Le Maire précise :

- ⇒ L'intérêt économique du projet est d'autant plus important au vu des baisses des dotations de l'Etat
- ⇒ La parcelle était jusqu'en 2015 louée à Monsieur Genelot, Agriculteur, qui pouvait parfaitement exploiter les terres en culture sans contraintes environnementales.

Le Maire rappelle qu'un cahier des charges est en cours d'élaboration afin de préciser les conditions de cultures. L'utilisation des produits phytosanitaires sera mentionnée mais ne pourra aller au-delà de la réglementation actuelle. Le projet sera affiné et sera représenté en Conseil Municipal.

### **6°) Espaces verts**

Mme Sandrine Pothier souhaite une réorganisation des priorités concernant l'entretien des espaces verts de la commune.

### **7°) Vœux du Maire**

Les vœux du Maire auront lieu le Samedi 7 janvier à 18 h « Salle Pavelot »

Fait et délibéré

